

RECHERCHE ENSEIGNANT PSYCHOLOGUE

P3 MODULE THEORICO-CLINIQUE

« Étude de cas »

Présentation du Module théorico-clinique en troisième année

La promotion se compose d'environ 70 étudiants, répartis en 4 groupes.

L'enseignement théorico-clinique de 3^e année permet à l'étudiant d'affiner sa connaissance de la démarche clinique en psychomotricité dans ses différents aspects : demande, indication, projet thérapeutique, recueil et transmission d'observations, repérage des éléments liés à la rencontre avec un patient, analyse, élaboration d'hypothèses cliniques, liens théorico-cliniques. Les notions de dispositif, de cadre, de projet de soin, de relation thérapeutique, de positionnement soignant sont approfondies. À partir des expériences de stage, l'attitude professionnelle de l'étudiant s'affine.

Par les modalités pédagogiques (mutualisation des questionnements, élaboration en groupe) sur lesquelles il repose, cet enseignement renforce chez l'étudiant sa capacité à travailler dans un contexte pluridisciplinaire.

Présentation du poste

Quand : 9 sessions de 2h pour 1 groupe, le jeudi de 18h à 20h (tous les 15jours) de novembre à début mars, soit un total annuel de 18h.

Objectifs :

- Présenter oralement un cas clinique rencontré en stage préparé à l'avance
 - Cerner la problématique d'un patient
 - Être capable de formuler le projet thérapeutique
 - Transmettre des observations psychomotrices
 - Analyser les enjeux de la rencontre psychomotricien/patient et la place qu'y occupe le stagiaire
 - Participer à une réflexion mutualisée
- Développer sa capacité d'écoute

Modalités pédagogiques :

Les étudiants sont répartis en quatre groupes. Chaque groupe bénéficie de neuf séances d'études de cas cliniques de deux heures et est encadré par deux enseignants, un(e) psychomotricien(ne) et un(e) psychologue

Profil recherché : Psychologue clinicien

Type de contrat : contrat de vacation annuel, renouvelable. Attention : pour bénéficier d'un contrat de vacation, il est nécessaire d'avoir moins de 65 ans et de justifier d'un employeur principal à 0.5ETP min (ou transmettre la CFE comme justificatif d'un exercice libéral à 0.5ETP minimum)

Rémunération : 41,41€ brut/heure

La charge d'enseignement se complète d'un investissement au sein de l'IFP tel que surveillance d'examens...

Candidature à envoyer à tiphaine.vonsensey@univ-lyon1.fr; aurore.juillard@univ-lyon1.fr
avant le 1^{er} juin 2022.